

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau Tbc - Enquête Fraude 2010

- Convention de prise en charge financière par la société Kéolis Bordeaux**
 Décision - Autorisation

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 28 novembre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé le choix de la société Keolis Bordeaux pour assurer la gestion des transports urbains et transports pour personnes à mobilité réduite de l'agglomération bordelaise.

Le contrat de délégation de service public prévoit la perception d'une prime ou l'application d'une pénalité au délégataire en fonction du taux de fraude mesuré.

Afin de maîtriser les conditions d'intéressement du délégataire et conformément à l'article 7 8 de la convention précitée, le taux de fraude est déterminé chaque année au moyen d'une enquête réalisée par la Communauté urbaine.

En conséquence une procédure adaptée en vue de la dévolution d'un marché relatif à la réalisation de cette enquête a été lancée pour l'année 2010. Après mise en concurrence ce marché a été attribué à la société TRYOM pour un montant de 26 000 € HT correspondant à la réalisation de 6 500 enquêtes embarquées en situation réelle de transport auprès des usagers du réseau Tbc.

Cette enquête a deux commanditaires : la Communauté urbaine et le délégataire du réseau Tbc. Pour ce dernier l'enquête fraude a notamment pour objectifs d'une part de déterminer un taux de fraude par ligne comparable dans le temps et d'autre part d'identifier les variables discriminantes influant sur le taux de fraude.

C'est à ce titre que le délégataire du réseau Tbc apporte sa contribution au financement de l'enquête fraude. Cette participation correspond au traitement de 2 500 questionnaires sur les 6 500 que comporte l'enquête (soit 38,5%).

En conséquence le délégataire s'engage à prendre à sa charge un montant de 10 000 € HT qu'il versera à la Communauté urbaine, à sa demande et sur présentation des résultats de l'enquête.

Afin de formaliser cette prise en charge financière, une convention, jointe en annexe à la présente délibération, s'avère nécessaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : les termes de la convention ci-jointe entre la Communauté urbaine et la société Kéolis Bordeaux sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-jointe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la recette correspondante sera imputée au budget annexe transport 2011 – Chapitre 77 – Compte 77180001 – CRB KE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 22 FÉVRIER 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 22 FÉVRIER 2011</p>

M. CHRISTOPHE DUPRAT